

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - échelle 1/5 000°
Plan d'ensemble de la commune

Vu pour être annexé à la délibération du 15 décembre 2022 approuvant la modification simplifiée du PLU

PLU mis à jour par arrêté du 9 mai 2018
PLU mis à jour par arrêté du 4 juillet 2016
PLU approuvé le 27 mai 2015
Prescription de la révision du POS en PLU : 19 mai 2004
POS approuvé le 21 octobre 1974

Cachet et signature :

Dossier de révision du POS en PLU réalisé par :
PERSPECTIVES
ZOOM & DÉVELOPPEMENT
10 rue de la République
91000 Evry-Courcouronnes
Tél. 03 25 45 05 95
Fax 03 25 45 05 96
perspectives@perspectives-urbanisme.com

Dossier de modification simplifiée réalisé par :
CA DE L'AUXEROIS
10 rue de la République
91000 Evry-Courcouronnes
Tél. 03 25 45 05 95
Fax 03 25 45 05 96
ca@cauxerois.com

Perspectives

communauté de l'auxerrois

Source fond de plan : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2022

LEGENDE

Limite de commune

Limite de zone

Espace Boisé Classé
(Le milieu du trait est la référence)

Emplacement réservé

Secteur avec schéma d'aménagement

Parcelles concernées par l'AOC Irancy
(à titre indicatif)

Parcelles concernées par une AOC (hors AOC Irancy)
(à titre indicatif)

Zone de danger liée à une canalisaton de gaz
(à titre indicatif, l'itinéraire de la canalisation)

Définition des zones

Ua Zone urbaine ancienne à vocation mixte d'habitat et d'activités
Ub Zone urbaine récente à vocation mixte d'habitat et d'activités
Ux Zone urbaine à vocation d'activités économiques

1AU Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
AUX Zone d'urbanisation future à vocation économique

A Zone agricole constructible
Av Zone agricole à vocation essentiellement viticole (Inconstructible)

N Zone naturelle et forestière
Np Secteur regroupant les sites naturels sensibles (Natura 2000 et ZNIEFF)
Npv Secteur de la zone naturelle autorisant les installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables

Elément du paysage et du patrimoine protégé au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme

Résurgence :
● Chemin de Poncelles
● La Fontaine
● Le Réservoir
● Chemin de Vaudilien
● Source de la Croisette

Chemin d'eau :
▲ A - dit de Poncelles
B - dit de la Vierge
C - dit de la Côte du Moutier
D - dit du Milieu de la Côte du Moutier
E - dit du Bas des Mouroux
F - dit de la Bergère
G - dit de Chénelle
H - dit de Vaudilien

--- Ripisylve de l'Yonne

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS		
N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE
1.	Élargissement de la voirie côté est	Commune
2.	Élargissement de la voirie côté ouest	Commune

